TDR ETUDE EVOLUTION DES SALAIRES ET EMPLOIS

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, organisation la plus représentative du secteur privé ivoirien, a entre autres, pour missions de :

- défendre les intérêts généraux des entreprises du secteur privé et assimilé;
- définir et faire connaître le point de vue de ses membres adhérents sur tous les sujets concernant la vie des entreprises, afin qu'elles bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire favorable;
- contribuer à l'amélioration constante de la compétitivité des entreprises
- contribuer à l'amélioration du dialogue social au sein des entreprises, avec les organisations syndicales des travailleurs et les pouvoirs publics.

A ce titre, la CGECI apparait comme un acteur majeur de la réalisation des objectifs de développement de la Côte d'Ivoire qui s'est fixée comme objectif d'être un pays émergent.

Composée de 27 Groupements et Associations professionnels représentant plus de 3500 entreprises membres avec plus de 17 000 milliards de FCFA de Chiffre d'affaires, plus de 300 000 emplois offerts, une contribution de plus de 80% à la recette fiscale de l'Etat, les entreprises membres de la CGECI sont le principal moteur de la performance économique soutenue de notre pays en terme de création de richesse et d'emplois..

Relativement à de la situation de l'emploi, il résulte des données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel 2016 que le taux de chômage est de 2,8% contre 5,4% en 2013, ce qui consacre le plein emploi. Il apparait toutefois qu'en prenant en compte l'indicateur composite sur la sous-utilisation de la main d'œuvre intégrant les chômeurs, les personnes en situation de sous-emploi lié à la durée du travail et la main d'œuvre potentielle, on estime le taux précité à 27,8% (contre 25,3% en 2013).

Ce qui veut dire qu'entre 2013 et 2016, le niveau de l'emploi a cru de 2% environ. Mais cette croissance s'est plus manifestée dans l'économie non structurée caractérisée par l'informelle, le sous-emploi et l'emploi précaire. Ce qui explique la structure de notre économie qui est essentiellement informelle (93,6%) contre 6% pour le formel.

Selon la même Enquête Nationale sur la situation de l'emploi, la population en âge de travailler est estimée à 14 870 704 personnes sur une population totale projetée de 23 681 171. La population en emploi est estimée à 8 418 055 personnes, soit 97.2 % de la main-d'œuvre. Toutefois, la main d'œuvre active reste principalement concentrée dans les secteurs à faible productivité, où domine le travail informel et précaire ainsi que les faibles revenus.

Suivant les chiffres du Comité Emploi du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale entre 2011 et 2020, on dénombre pour le secteur privé moderne structuré, 705 597 travailleurs immatriculés à la CNPS. Sur la période de janvier à juillet 2020, environ 49403 travailleurs ont été immatriculés à la CNPS soit le même nombre en terme d'emplois créés soit en moyenne 7057 emplois formels créés chaque mois par le secteur privé.
Lorsqu'on analyse les données du Comité Emploi de la période 2011 à 2020 (705 597) en rapport avec celles issues de l'enquête nationale sur la situation de l'emploi notamment la population en emploi (8 418 055), on se rend bien compte qu'environ une personne sur dix (1/10) travaille dans le secteur moderne structuré. Ce qui veut dire que le principal défi auquel notre pays est confronté est celui du déficit de l'emploi décent. Il s'agit surtout pour la Côte d'Ivoire de faire en sorte que la croissance économique génère des emplois productifs et décents. C'est d'ailleurs l'une des réalisations que le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 s'est assignée, à travers son axe stratégique n°2 relatif à l'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social ".

Avec la survenue de la pandémie de la COVID 19 en Côte d'Ivoire depuis le 11 mars 2020 qui a eu pour conséquence de porter un coup d'arrêt à l'activité économique dans son ensemble et entrainer une perte importante d'emplois tant au niveau mondial que national, l'on s'interroge sur la capacité à court et moyen terme, de notre économie et tout particulièrement des entreprises à tenir les perspectives d'avant COVID, en matière d'évolution des salaires et des emplois.

C'est pour répondre à cette préoccupation que la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) à travers la Commission Emploi et Relations Sociales en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT) entend initier la présente étude sur l'évolution des emplois et des salaires dans différents secteurs de l'activité économique.
Cette étude participe de la mise en œuvre de l'objectif stratégique 8 (promouvoir une économie durable, diversifiés et résiliente) du plan stratégique 2020- 2022 de la CGECI notamment son objectif spécifique portant sur la contribution de la CGECI aux initiatives sur les questions en rapport avec l'emploi et le monde du travail.
Les résultats d'une telle enquête/étude constitueront pour la CGECI, un outil de plaidoyer et de négociation auprès du gouvernement.et des organisations syndicales de travailleurs dans la mesure où l'article 31.8 alinéa 2 du Code du Travail de 2015 indique que les partenaires sociaux négocient tous les trois ans, les montants du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG) au sein de la Commission Consultative du Travail.

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général consiste pour la CGECI à contribuer aux initiatives sur les questions en rapport avec l'emploi et le monde du travail à travers la réalisation d'une enquête/étude sur l'évolution des emplois et des salaires dans les principaux secteurs de l'activité économique de la Côte d'Ivoire.

Objectifs Spécifiques

Cet objectif consiste à interroger les entreprises des secteurs industriel, agricole, BTP, Banques et Etablissements Financiers, TIC et Services sur :

- Les pratiques salariales actuelles et les perspectives d'évolution des emplois et salaires sur les trois prochaines années ;
- L'impact de la pandémie de la COVID 19 sur les politiques salariales et la capacité de ces secteurs à maintenir ou à créer des emplois nouveaux ;
- La capacité du marché à répondre aux besoins des entreprises en main d'œuvre qualifiée et les profils recherchés.

Résultats Attendus

- Les pratiques salariales actuelles et les perspectives d'évolution des emplois et salaires sur les trois prochaines années sont identifiées ;
- L'impact de la pandémie de la COVID 19 sur les politiques salariales et la capacité de ces secteurs à maintenir ou à créer des emplois nouveaux est mesurée ;
- La capacité du marché à répondre aux besoins des entreprises en main d'œuvre qualifiée et les profils recherchés sont identifiées.

Activités à mener

- Finaliser et adopter les termes de référence de l'étude en relation avec le Bureau International du Travail et les autres parties prenantes notamment les

Groupements et Associations et entreprises membres de la CGECI relevant des secteurs d'activités couverts par l'étude ;

- Recruter un consultant ou un Cabinet par appel à candidature ;
- Mobiliser les Groupements et Associations ainsi que les entreprises membres pour une participation effective à la réalisation de l'étude ;
- Organiser un atelier de partage et de validation du rapport de l'enquête/étude ;
- Éditer le rapport de l'enquête/ étude et le mettre à disposition des parties prenantes et du grand public

Méthodologie

Le consultant ou le Cabinet qui sera recruté disposera d'un délai maximum de deux mois pour réaliser les travaux, non compris la phase de validation, d'édition et de diffusion. La réalisation des travaux se fera sous l'autorité de la Direction Exécutive de la CGECI avec le soutien technique du BIT.

Pour une collecte des informations, un questionnaire sera proposé par le consultant qui sera validé par la CGECI et le BIT.

Période de réalisation

La réalisation de l'étude se fera au cours du premier semestre 2022.

Financement

Le financement de l'étude ainsi que des séances de travail et de l'atelier de validation du rapport du consultant seront à la charge de la CGECI.

La proposition d'honoraires relative au coût de l'étude ne devra pas excéder le montant de six millions (6 000 000) de francs CFA.